

services d'utilité publique car c'est un domaine qui devrait l'intéresser de près. On y constate une absence presque totale de concurrence. De nombreuses façons, nous avons établi des monopoles nationaux. On exerce très peu de surveillance sur ces services d'utilité publique et les organismes qui ont été créés sont sûrement incapables de les surveiller.

Cela crève les yeux dans le cas de la Commission des transports qui a examiné l'activité de la compagnie de téléphone Bell et n'a pas été capable de décider si la société Northern Electric devrait être détachée de la société mère, bien qu'elle sache très bien qu'il y a eu entre ces deux sociétés de nombreuses défalcatiions qui ont joué au détriment du Canada et qui n'ont profité en rien aux abonnés du téléphone. Nous avons découvert que l'abonné n'a aucun moyen de faire connaître ses griefs à la société sauf en écrivant au président. J'ai été très surpris d'entendre le président nous dire, quand il a comparu devant un comité il n'y a pas longtemps, que toutes les plaintes des abonnés de la compagnie de téléphone Bell lui étaient soumises. Je suppose que la compagnie s'administre toute seule et que tout ce qu'il a à faire c'est de s'occuper des plaintes. Il est évident que le gouvernement devrait se préoccuper de ce domaine, car on devrait pouvoir fournir un service téléphonique aussi bon marché que possible, tout en accordant un bénéfice raisonnable à la société et une accumulation suffisante de capitaux pour donner suite à l'expansion nécessaire.

Ces remarques s'appliquent également au service d'autobus dans les diverses collectivités. Ces services d'utilité publique devraient faire l'objet d'un certain contrôle qui fournirait au moins un moyen d'établir si le consommateur est traité équitablement. Le gouvernement songe actuellement à prendre des mesures au sujet de la sécurité automobile. Il y est contraint et le ministre tente vainement de retarder les choses. Voilà un domaine qui intéresse les consommateurs de façon vitale et un jour ils décideront de faire quelque chose à ce sujet lors d'élections. Il semble que la seule façon de faire changer d'idée au gouvernement est qu'un membre du gouvernement ou de n'importe quel parti politique soit mis sur la sellette à chaque réunion à laquelle il assiste où que ce soit au pays. Au cours d'une campagne électorale, on promet aux gens que des changements seront apportés mais, après coup, il est évident qu'on hésite à poursuivre une enquête.

En conséquence, monsieur le président, je ne m'attends pas que le gouvernement étudie le problème de la consommation. A mon avis, il ne le fera pas, simplement parce qu'il n'y a pas pensé avant que les hauts fonctionnaires aient décidé ce que ce nouveau ministère comprendrait. Cette situation me semble bien triste, et le cabinet devrait y réfléchir. Il devrait être en mesure de prendre lui-même quelques décisions sans avoir à attendre que les hauts fonctionnaires décident s'il va faire certaines choses. Il devrait réfléchir à cette question et choisir ses nouveaux ministres avec grand soin avant l'adoption de ce bill et la création des nouveaux ministères.

Si je parle ainsi, monsieur le président, c'est que je pense honnêtement que le public canadien serait très reconnaissant d'un tel changement. A mon avis, le gouvernement trouverait que ce ministère préparerait un grand nombre de bonnes mesures législatives qui serviraient d'exutoire à nombre des plaintes qu'on entendra d'ici quelques mois, le coût de la vie continuant d'augmenter en spirale. Les consommateurs n'ont ni le droit ni les moyens de faire la grève. A mon avis, aucune campagne des consommateurs canadiens n'a réussi, pas même celle du bacon, puisque rien ne s'est produit à ce sujet avant cinq ou six ans.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur le président, le député me permettrait-il une question?

M. Peters: Oui.

L'hon. M. Nicholson: N'est-ce pas une très bonne chose que quelqu'un n'ait pas le droit de faire la grève?

M. Peters: Je l'admets, monsieur le président, mais j'ai toujours pensé qu'une grève des consommateurs introduirait un élément nouveau. Du point de vue du ministre du Travail, c'est sûrement une bonne chose que certaines personnes n'aient pas le droit de se mettre en grève, mais il admettra, je crois, que les raisons invoquées par les consommateurs pour faire la grève seraient différentes de celles qu'ont les gens en d'autres domaines.

J'espère donc que le gouvernement étudiera cette affaire. Je sais que l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway s'est vivement intéressée à ce problème et que c'est le cas de toutes les femmes. A mon avis, il est très difficile pour un député fédéral d'être tout à fait au courant de ces problèmes, à